TAXE D'APPRENTISSAGE

Versement via la plateforme SOLTéA

Permet aux employeurs de

- Choisir les établissements bénéficiaires et les formations auxquels les employeurs souhaitent affecter le solde de la taxe d'apprentissage.
- Suivre les virements qui seront effectués par la Caisse des dépôts à l'attention des établissements bénéficiaires.

Comment la Verser

Accéder à la plateforme Soltéa et se connecter à votre espace.

Dans l'onglet "recherche d'établissement" taper:

- *Lycée professionnel le Champ de Claye*
- *le SIRET " 19771995800021 " ou l'UAI " 0771995A "*

Indiquer votre souhait d'affectation pour le pourcentage que vous souhaiter flécher vers le Lycée Le Champ de Claye

Valider

Utilisation

Amélioration des conditions de travail de nos élèves

Achat de matière d'œuvre, d'équipements pédagogiques et technologiques afin d'être en cohérence avec le monde professionnel